AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-4-78427920

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4.752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N°110 - (2/78) 14 AVRIL 1978

PROTECTION des ABEILLES

En application de la réglementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1 - Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

2 - Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.

3 - Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs (plantes cultivées ou mauvaises herbes) se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles.

Ils pourront être utilisés pendant la floraison mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :
- amitraz - bromophos - bromopropylate - chinométhionate - cyhexatin - dialiphos - dicofol - - diéthion - endosulfan - phosalone - pirimicarbe - pyréthrines synergisées - roténone - - tétradifon - tétrasul - toxaphène et polychlorocamphane.

POMMIERS - POIRIERS

TAVELURE

La couverture sera à renouveler à la fin de la présente période froide. L'élévation des températures augmentera considérablement le risque, la protection devra être très soignée et couvrir notamment les jeunes pousses qui se développeront rapidement. Elle devra être réalisée le plus près possible d'une éventuelle pluie contaminatrice. Se reporter aux prévisions météorologiques à moyens termes (répondeurs téléphoniques).

OIDIUM

Cette maladie va bientôt bénéficier de conditions favorables à son développement, il convient donc d'ajouter un anti-oïdium au traitement contre la tavelure.

ARAIGNEES ROUGES (P.ULMI) il est trop tôt pour intervenir.

.../...

P 325

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : P. JOURNET

/ VIGNE /

EXCORIOSE

Les cépages les plus répandus sont au stade B (UGNI BLANC-CHARDONNAY), cependant une évolution rapide est probable dans les jours à venir.

Il convient d'être prêt à intervenir au stade C - D (éclatement du bourgeon, sortie des feuilles rudimentaires) puis D - E (premières feuilles étalées), dans les vignes où la maladie est résente. Le traitement devra être réalisé avec soin (300 à 400 litres de bouillie/ha) avec l'un des produits suivants :

- dichlofluanide (Euparène), folpel (Nombreuses spécialités) mancozèbe (Dithane M 45, Sandozèbe), métirame de zinc (Polyram); propinèbe (Antracol); captafol + folpel (Mycodifol F ou liquide); folpel + mancozèbe (Mancofol); manèbe + thiophanate méthyl (Nombreuses spécialités).

/ COLZA /

MELIGETHES

La plupart des parcelles sont au stade de début floraison, et les méligèthes ne sont donc plus dangereux pour les cultures.

CHARANCONS des SILIQUES

Cet insecte est en général très peu abondant depuis trois ans. Mais les populations varient toujours beaucoup d'une parcelle à l'autre et une surveillance attentive s'impose. En effet le retour du temps plus chaud et plus ensoleillé permet les vols, à un stade où la culture est très sensible aux attaques. Seules les parcelles réellement infestées (plus de 1 charançon par plante, en moyenne sur la parcelle entière) méritent des traitements.

LE CHOIX des PRODUITS INSECTICIDES

Dès la formation des premières fleurs, les produits "Non dangereux pour les abeilles" utilisables contre les charançons sont les suivants (doses de matière active par hectare) :

- dialiphos (600 g/ha) : TORAK
- endosulfan (600 g/ha, 800 g en poudrage) : Nombreuses spécialités
- phosalone (1200 g/ha) : AZOFENE, ZOLONE
- toxaphène et PCC (4000 g/ha, 5000 g en poudrage) : PHENORYL

/ CEREALES /

MALADIES du PIED du BLE

Sauf cas particuliers (deuxièmes blés, semés très précoce en région à piètin) les attaques de piètin verse sont faibles dans toute la région. Les parcelles où les traitements se justifient sont donc très rares, et nous conseillons de n'intervenir qu'en cas d'attaque importante sur tiges (30 % des tiges touchées) attaque constatée au plus tard au stade deux noeuds.

/ MALADIES du FEUILLAGE des ORGES d'HIVER /

La situation devient très préoccupante en raison de l'évolution simultanée de la rhynchosporiose et de la rouille. Dans de nombreux cas les fortes attaques nécessitent d'intervenir dans les prochains jours. On tiendra compte de l'importance des attaques de rhynchosporiose pour le choix des produits.

1/ Si la maladie dominante est la rhynchosporiose (attaques très variables suivant les parcelles) on utilisera en cas d'attaques moyennes et fortes le Bayleton Total (1 Kg de P.C./Ha), en raison de sa polyvalence d'action (rouille oïdium).

2/ En cas d'attaque plus faibles de rhynchosporiose, on pourra utiliser des produits ayant une action/moindre sur cette maladie.

- carbendazine + manèbe ou mancozèbe : Bavistine M (4,2 Kg P.C./Ha) Grex TX (3,1 Kg PC/ha) Sandomil PM (3,7 Kg/PC/Ha), Epidor P, (Carbenzip M 3 Kg PC/Ha)
- thiophanate méthyl + manèbe : Peltar (3 Kg PC/Ha)
- bénomyl + manèbe : Cerebel (3 Kg PC/Ha)

Leur action pourra être complétée sur les rouilles et l'oïdium par l'adjonction de tridemorphe (Calixine 0,75 L/Ha) ou triforine (Saprol 1,5 l/Ha)

.../...

3/ A l'inverse si la rouille est dominante on pourra utiliser des produits plus spécifiques (qui ont une légère action sur la rhynchosporiose et sont très actifs sur rouille et oïdium).

- triadiméfon (Bayleton 25 - 0,5 Kg PC/ha)
- triforine + manèbe (Saprol M 1,5 L + 2 K PC/Ha)
- tridemorphe + manèbe (Calixine M - 5 Kg PC/Ha)

Eventuellement l'association éthirimol + captafol (Milcap 3 l/PC/ha)

Dans tous les cas on recherchera une certaine polyvalence d'action pour éviter des déséquilibres de flores susceptibles de favoriser l'une ou l'autre de ces maladies.

DIVERS

TIPULES

Des dégâts causés par des larves de tipules (larves semblables aux vers gris mais dépourvues de pattes) nous ont été signalés dans les prairies et gazons. Elles peuvent être combattues avec des appâts toxiques à base des produits suivants : chlorpyriphos éthyl (Dursban appât) carburyl (Sevin appât) endosulfan (2 g/ma/kg de son de Thiodane Super ou Insectophène liquide fort) endosulfan + parathion (Drifène AP) lindane 4 g ma/Kg son (Nombreuses spécialités). Bien mouiller les appâts au son.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 14 Avril 1978 - Préc. Note : Bulletin n° 109 - 31 Mars 1978

N° de papier de presse : 535 AD.